

“ Art. Ier. — Est institué dans la l. : l’*Avenir*, pour tous les FF. : qui accepteront les statuts, un comité permanent qui s’intitule : Comité des *libres penseurs*.”

Ils prennent ce titre ; c’est bien. Voyons pourquoi :

“ Art. II. — Les libres penseurs n’admettent d’autre vérité que celles qui sont démontrées par la raison ; d’autre loi morale que celle qui est sanctionnée par la conscience.”

Bien encore : ceci complète la définition donnée par le dictionnaire. — Mais la raison de qui ? mais la raison de quoi ? dirait encore Alfred de Musset, comme il disait du cœur humain. — Moi aussi, j’ai ma raison : si cette raison me démontre, si ma conscience sanctionne toute autre chose que votre conscience et votre raison, je ne saurais être un libre penseur ! — Ah ! mes amis, ce n’est ni juste ni généreux !

“ Art. III. — Ils croient que la vérité et la justice ainsi manifestées sont les seules règles de la vie, une impulsion à la vertu, un principe de civilisation, l’affirmation de la dignité humaine, un guide pour l’accomplissement de la mission progressive de l’homme.”

Moi, — dans ma libre pensée, — je crois et j’affirme que *la vanité et la justice ainsi manifestées* (notez qu’elles le sont fort peu, dans leur vague expression), je crois et j’affirme qu’elles sont le *dérèglement* de la vie, un motif de *répulsion* pour la vertu, une *cause de mort* pour la civilisation, la *négation* de la dignité humaine, un *guide trompeur* pour l’accomplissement de la mission progressive de l’homme. — Ces grands mots ne nous fascinent pas. — C’est parce que je crois cela, c’est parce que j’affirme cela, que je réclame le nom de libre penseur.

“ Art. IV. — Ils déclarent, respectant la liberté de chacun sur toutes les questions de la Divinité, ne repousser que les religions dogmatiques et révélées, comme étant aujourd’hui la négation de la conscience et de la raison.”

*Aujourd’hui* est bon ! Je crois, moi, à une *religion dogmatique et révélée* ; donc, je n’ai ni conscience ni raison ; soit ; mais du moins, c’est si facile, et cela coûte si peu, accordez-moi le nom de libre penseur.

Allez ; on vous défie de prouver que vous seuls y ayez droit : ce nom, cette fiction, ce mensonge n’auront leur portée réelle que si vous l’inscrivez sur un drapeau, si vous en faites un cri de guerre pour amener les badauds contre les hommes qui n’adoptent pas aveuglément vos systèmes ; — les jeunes orateurs de Liège l’ont bien compris ! M. de Maistre l’a remarqué : le grand point est de forcer les autres à vous donner tel ou tel nom, ce qui n’est pas si aisé que de le prendre de sa propre autorité. Si on vous le donne, ce nom dont vous paraissez si fiers, que vous confisquez si injustement à votre profit, c’est avec un sourire ironique dont il n’y a nullement à se glorifier.